

GALA

de reconnaissance

28 novembre 2024

Avec un soutien
financier de



GUIDE DE DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

Le Gala de reconnaissance 2024 est un événement chapeauté par l'organisme de bassin versant AGIR Maskinongé. Il permet une reconnaissance des partenaires ayant accompli des actions pour la protection de l'eau. Pour célébrer les 20 ans d'AGIR Maskinongé, la soirée mettra aussi en lumière une rétrospective des projets marquants réalisés sur le territoire, ainsi qu'une remise de prix pour les actions les plus remarquables accomplies dans le milieu communautaire, économique et municipal.

Nous sommes à la recherche de projets qui méritent d'être reconnus et qui concernent la protection de l'eau 💧

- Vous avez réalisé ou vous avez eu connaissance d'un projet qui vise la protection de l'eau ?
- Le projet a été réalisé dans le bassin versant de la rivière Maskinongé ?
- Déposez votre candidature avant le 15 octobre 2024 via le lien suivant :

➔ [Formulaire de candidature](#) ←



Pour soumettre une candidature

Une candidature peut être soumise par le candidat ou par une tierce partie autorisée. Le dépôt d'une candidature se fait en ligne avant le 15 octobre 2024 via le lien suivant : [formulaire de candidature](#).

Vous devez choisir parmi une des catégories suivantes :

Municipal	Économique	Communautaire
- MRC - Municipalités	- Entreprises et commerces en agriculture, foresterie, tourisme, etc.	- Associations (de lac, de chasse et de pêche, en environnement, etc.) - Organismes communautaires

Avant de remplir le formulaire, veuillez prendre le temps de compiler les éléments suivants :

- ▶ Quelques photos et/ou documents illustrant votre projet
- ▶ Description du projet (objectifs du projet, résultats obtenus, suivis éventuels)
- ▶ Localisation du projet : afin d'être admissibles, les candidatures devront démontrer que le projet s'est déroulé dans le [bassin versant de la rivière Maskinongé](#).

En remplissant ce formulaire, vous déposez une candidature pour souligner une initiative d'une organisation pour laquelle vous avez les droits de diffusion publique. Vous donnez ainsi la permission à AGIR Maskinongé de diffuser tous les renseignements relatifs à la réalisation et les photos fournies dans le formulaire à l'exception des coordonnées de l'organisation et de la personne ressource.

Critères d'évaluation

Toutes les candidatures reçues répondant aux critères d'admissibilité seront présentées à un jury d'experts qui évaluera les dossiers sur une échelle de 15 points, soit 5 points par enjeu :

Le respect du lieu : le projet doit avoir été réalisé sur le territoire du bassin versant de la rivière Maskinongé

Les résultats du projet (impact sur la communauté et sur la qualité de l'eau) /5

La pérennité du projet (suivi des résultats) /5

Le projet contribue à l'avancement des [orientations du Plan directeur de l'eau](#) /5

★★ Points bonus : originalité et qui peut servir de modèle pour d'autres projets

Orientations du Plan directeur de l'eau 2024-2034 (en attente d'approbation)

1. Adopter des pratiques permettant de réduire les apports en sédiments et nutriments aux plans d'eau
2. Améliorer les connaissances sur la présence des espèces exotiques envahissantes
3. Empêcher l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes



4. Améliorer les connaissances sur les milieux humides et hydriques
5. Sensibiliser la population aux conséquences de la perte de milieux humides et hydriques
6. Réduire l'impact de la navigation de plaisance sur les milieux hydriques
7. Conserver les milieux humides offrant des services écologiques essentiels
8. Améliorer la qualité des milieux humides et hydriques
9. Conserver les espèces à statut précaire associées aux milieux humides et hydriques
10. Rétablir l'espace fonctionnel des cours d'eau en milieu agricole
11. Adapter les pratiques agricoles pour protéger la qualité de l'eau
12. Aménager certaines zones agricoles pour diminuer les impacts sur la qualité de l'eau
13. Améliorer les connaissances sur les zones inondables pour favoriser la prise de décision
14. Informer la population sur les risques liés à la mobilité des cours d'eau et aux inondations
15. Adopter des mesures permettant de réduire les conséquences des inondations sur la population

Composition du jury

Le jury est composé d'experts issus de divers milieux : municipal, communautaire, économique et environnement.

Finalistes et lauréats

Les finalistes de chacune des catégories recevront, au cours du mois d'octobre, une lettre les invitant à prendre part à la soirée de reconnaissance. Chaque finaliste sera invité à présenter son projet lors du gala afin de faire rayonner les initiatives entreprises sur le territoire pour la protection de la ressource en eau.

Avantages finaliste	Avantages lauréat
<ul style="list-style-type: none"> - Billet gratuit pour la soirée de reconnaissance (valeur de 20\$) ; - Mention dans le communiqué de presse annonçant les finalistes ; - Affichage sur l'écran numérique lors du Gala. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prix de reconnaissance ; - Mention dans le communiqué de presse annonçant les gagnants ; - Article dans le Bulletin Renouv'EAU d'AGIR Maskinongé ; - Mention de l'initiative et de l'organisation dans une publication sur les réseaux sociaux et sur le site web d'AGIR Maskinongé.



DATES À RETENIR

Période de candidature : 7 septembre 2024 au 15 octobre 2024

Dévoilement des candidatures retenues : octobre-novembre 2024

Soirée du gala : 28 novembre 2024, 17h à 21h

**Merci de votre implication pour la protection
de la ressource en eau et bonne chance!**

CONTACT

Marion CARRIER – Coordinatrice du Plan directeur de l'eau
(450) 835-6074, poste 8225

marion.carrier@agirmaskinonge.com

www.agirmaskinonge.com

